

## AG FAPPO 2017

Comité :	FAPPO
Date :	13 septembre 2017
Heure :	19h00-22h45
Lieu :	CEC André-Chavanne
Participants :	Mme Sameh El Habib (Présidente APE André Chavanne), Mme Toporpop Oana (Trésorière APE CEC André Chavanne), Mme Francine Zigrand (APE André Chavanne), Mme Caroline Vinzio-James (Vice-présidente FAPPO, APE Calvin), M. Pascal Archimi (Trésorier FAPPO, Président APE Calvin), Mme Ana Guertchakoff (APE Calvin), Mme Anne Berthoud (Présidente APE Candolle), Mme Sophie Lhote (Trésorière APE Candolle), M. Pupet Pascal (Président FAPPO, Co-président De Staël), Mme Mariliena Gautrot (Co-présidente APE De Staël), M. Fabrice Puntel (APE De Staël), Mme Haiyan Hu (APE De Staël), Mme Karine Arrigoni (APE Emilie-Gourd), Mme Béatrice Schrenzel (APE Emilie-Gourd) ; Mme Attobra Faustina Wilson (Présidente APE Rousseau),
Excusés	M. Olivier Hohl (vérificateur des comptes)

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation PV AG 2016 .....	1
2. Rapport du trésorier et de la vérificatrice aux comptes .....	1
3. Rapport du Président .....	2
4. Elections statutaires.....	5
5. Divers .....	6
6. Présentation de M. Evéquoz.....	6
7. Association AVVEC .....	7
8. Prochaines réunions FAPPO .....	7

### 1. Approbation PV AG 2016

Le PV de l'année passée est approuvé par les membres présents.

### 2. Rapport du Trésorier et de la vérificatrice aux comptes

Pascal Archimi, trésorier, nous détaille l'exercice 2016/2017. Il nous rappelle que chaque APE paye CHF 1.- par membre cotisant mais au minimum CHF 100.- par année comme contribution à la FAPPO.

En ce qui concerne les charges, CHF 70.80 sont un remboursement Easygiga pour l'exercice précédent et une dépense exceptionnelle de 1'180.60 pour la création et l'hébergement du nouveau site internet de la FAPPO.

La FAPPO a exceptionnellement permis à l'APE Emilie-Gourd, dont les ressources sont limitées, de ne pas payer sa cotisation.

Deux ajustements doivent être faits à la lecture de ce document : CHF 1'000.- à rembourser encore pour le site et CHF 2'794.- « dormants » de l'APE de Lullier qui a été dissoute. Sameh el Habib propose de vérifier le statut juridique de cet argent placé à la FAPPO dans l'attente d'une éventuelle reconstitution de cette APE. Il reste donc un actif de CHF 6525.- à la FAPPO.

Ana Guertchakoff, vérificatrice des comptes, fait état de son rapport. Olivier Hohl n'est pas présent mais il a aussi approuvé les comptes le jour même. Les comptes sont approuvés sans réserve.

Ana Guertchakoff et Olivier Hohl acceptent de renouveler leur mandat en 2018 ([voir document joint](#)).

Nous faisons un petit aparté afin de mentionner dans les statuts des APE que l'exercice devrait courir jusqu'au 30 juin (harmonisation à prévoir).

### **3. Rapport du Président**

Pascal Pupet nous a remis à chacun son rapport diffusé déjà quelques jours auparavant auprès des personnes présentes. Le rapport est lu et commenté.

Les principaux points sont les suivants :

#### **Constitution d'un nouveau comité et représentation**

Outre qu'elle a vu l'élection d'un nouveau Président (Pascal Pupet), d'une Vice-Présidente (Caroline Vinzio-James) et d'un Trésorier (Pascal Archimi), l'AG a été l'occasion de clarifier quelques règles de représentation inscrites dans les statuts et déterminantes pour notre bon fonctionnement :

- Chaque APE est représentée au sein du Comité de la FAPPO par deux délégués membres de son propre Comité
- Chaque APE reçoit à tour de rôle une séance du Comité, l'ensemble des membres de son propre Comité y étant invités
- Sont invités à l'AG de la FAPPO tous les membres des comités APE.

#### **Définition et diffusion d'une feuille de route**

Dès sa prise de fonction le nouveau Comité a décidé d'élaborer une feuille de route, résumant les principales missions et objectifs prioritaires que s'assigne la FAPPO pour les prochaines années, à destination de ses principales parties prenantes. Cela doit permettre d'une part à la FAPPO de se concentrer sur un certain nombre de sujets pour éviter de disperser ses ressources (limitées) et de la rendre lisible autant que crédible de ses différents interlocuteurs.

En résumé, les principaux axes d'actions identifiés sont les suivants :

- encourager et soutenir **la création d'APE**
- militer pour le **respect de l'équité de traitement** au sein des/entre établissements d'une même filière - essentiellement au niveau des Collèges - via **une harmonisation responsable** des pratiques, des exigences et des supports
- militer pour **une politique d'orientation active** menée à toutes les étapes du parcours d'un élève (du primaire à la fin du post-obligatoire)
- soutenir le maintien et le renforcement des mesures de suivi en faveur **des élèves dits dys-**, et encourager une prise en considération par les directions et corps enseignants **des élèves mis en situation de difficulté pour des raisons indépendantes de leur volonté** (léger handicap, maladie, situation familiale lourde, etc.).

Finalisée en avril 2017, la feuille de route a fait l'objet de discussions avec certains interlocuteurs au sein du DIP (voir ci-dessous) et d'une large diffusion auprès des directions d'établissement.

Elle a reçu un accueil contrasté selon les interlocuteurs, le sujet « Equité de traitement/Harmonisation responsable » étant, sans surprise, le plus sujet à caution dans la mesure où d'une part il peut questionner le fonctionnement des directions d'établissements, et d'autre part interroge sur l'adéquation de certaines pratiques ou niveaux d'exigence d'enseignement.

Ce sujet peut être à l'origine de difficultés importantes pour les étudiants, y compris de doubléments et d'échecs, une réalité qu'en tant que parents d'élèves nous ne souhaitons pas voir perdurer.

Il est décidé de réactiver dans les meilleurs délais notre commission interne « Equité de traitement/Harmonisation responsable » pour préciser ce sujet, lister des pratiques que nous pensons inéquitables, faire des propositions, etc. à travers un document écrit qui sera transmis/discuté avec nos interlocuteurs.

Selon nos informations ce sujet fait également l'objet de réflexions au niveau politique.

### **Nouveau site Internet FAPPO**

Un nouveau site Internet [www.fappo.ch](http://www.fappo.ch) a été mis en ligne en avril dernier. Sa réalisation technique a été confiée à un jeune gymnasien dans le cadre d'un mandat dont le coût s'est élevé à FS1'000. Un projet de page Facebook FAPPO est à l'étude.

### **Rencontres/séances avec différents interlocuteurs**

Tout au long de l'année la FAPPO a rencontré différents interlocuteurs, pour les informer de ses intentions/projets et évoquer des sujets spécifiques.

La FAPPO a rencontré à trois reprises Mme Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat en charge du DIP, dans le cadre des séances qu'elle organise conjointement pour les associations d'élèves (FAPEO, FAPPO, FAPERT).

La FAPPO a rencontré à quatre reprises M. Sylvain Rudaz, Directeur général de l'enseignement secondaire II, renouant ainsi le lien avec une structure fondamentale pour la bonne compréhension du dispositif d'enseignement.

La FAPPO a rencontré une fois le D11, groupe de liaison des (11) directeurs de Collèges du canton.

La FAPPO n'a pas formellement rencontré le syndicat d'enseignants cette année, dans la mesure où elle souhaitait le faire une fois ses réflexions et ses propositions abouties. Cela sera fait dès la rentrée 2017.

### **Lien avec les autres faîtières d'APE**

Un lien régulier a été initié avec la FAPEO, dans la mesure où certaines thématiques concernent les deux degrés (obligatoire et post-obligatoire), en particulier en matière de rythmes scolaires et d'orientation (voir ci-dessous).

La FAPPO n'a pas été active cette année au niveau de la FAPERT, mais envisage une collaboration plus active dès la rentrée. Pascal Archimi se propose d'être le correspondant FAPPO de la FAPERT, ce qui est accepté.

### **Commissions du DIP**

La FAPPO a pris note avec satisfaction d'un nouvel élan de concertation de la part de la Conseillère d'Etat en charge du DIP, concrétisé par la mise en place de commissions et par le fait que les faîtières d'APE (FAPPO et FAPEO) y sont conviées.

- Commissions « Vacances scolaires /ponts/congés » : la FAPPO a fait savoir, conjointement avec la FAPEO, que cette problématique n'a de sens que sous l'angle des rythmes scolaires et que c'est sous cet angle essentiellement que la FAPPO prendra position
- Commission « Orientation » : la FAPPO est conviée au sein d'un « groupe de résonance » invité à réagir aux mesures préconisées dans le cadre d'une revue en cours du dispositif d'orientation (au niveau du CO).

Par ailleurs la FAPPO a désigné ses représentants au sein des deux commissions permanentes ci-dessous :

- Caroline Vinzio-James et Fabrice Puntel, à la Commission de discipline du DIP
- Véronique Celik, à la Commission Ecole inclusive

### **Vie des APE**

7 APE ont été actives en 2017 (André-Chavanne, Calvin, de Candolle, Emilie-Gourd, Rousseau, de Saussure, de Staël).

Le constat n'est pas nouveau : des APE existent uniquement dans des Collèges (uniques ou mixtes), les parents de gymnasiens semblant plus enclins à s'investir dans le parcours scolaire de leurs enfants.

De même un certain déclin d'engagements parentaux au sein des Comités d'APE est observé, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres domaines associatifs, en dépit de revendications en augmentation quant à la qualité et aux conditions d'enseignement.

Dans ce cadre la FAPPO se donne pour mission de contribuer au maintien et si possible à la création de nouvelles APE, comptant à cet effet sur la collaboration des directions d'établissement.

Les séances du Comité FAPPO sont des occasions précieuses d'échanger sur les problèmes, pratiques, etc., expérimentés par chaque APE, dont les actions sont très variables.

#### **Un mot personnel du Président en conclusion**

L'engagement des membres du Comité sur différents sujets, au sein parfois de sous-groupes de travail (Internet, harmonisation, statuts, etc.) et de commissions, a été précieux et fondamental, comme leur participation aux séances du Comité et aux diverses rencontres d'un agenda chargé. Une mention particulière va aux membres « permanents », soit la Vice-présidente et le Trésorier.

Cela confère une vraie dynamique à la FAPPO, merci à tous !

## **4. Elections statutaires**

Pour rappel la composition du Comité 2016-2017 était la suivante :

- Pascal Pupet, *Président*
- Caroline Vinzio-James, *Vice-présidente*
- Pascal Archimi, *Trésorier*
- Anne Berthoud
- Véronique Celik
- Pascal Doxarve
- Sameh El Habib
- Sophie Lhote
- Bruno Mabboux
- Fabrice Puntel
- Oana Topor-Pop

Décharge du trésorier Pascal Archimi, décharge du président Pascal Pupet, décharge de la vice-présidente Caroline Vinzio-James.

#### **Elections**

Sont réélus pour un 2<sup>ème</sup> mandat :

Pascal Pupet, Président

Caroline Vinzio-James, Vice-présidente

Pascal Archimi, Trésorier

Pas de Secrétaire, chaque APE hôte prenant le PV.

Pascal Archimi demande que chaque association lui communique les délégués FAPPO pour l'année 2017-2018

## 5. Divers

### Lien FAPPO/APE/TPG

La FAPPO et l'APE De Candolle ont rencontré en juin des représentants des TPG pour exprimer certaines interrogations liées aux déplacements vers la nouvelle implantation du Collège De Candolle et de la nouvelle Ecole de Commerce Raymond-Uldry. Ces personnes restent à notre écoute en cas de besoin.

Sophie Lhote relate le fait que Candolle a lancé une pétition pour que la ligne de bus 37 voie le jour. En effet, depuis que Candolle a déménagé à la Seymaz, des élèves y sont envoyés depuis de nombreuses régions parfois très éloignées et nombreux sont ceux qui doivent descendre du bout de la rive gauche jusqu'à Rive et remonter ensuite vers Candolle. Certains élèves prennent une heure pour arriver à destination. L'ouverture de l'EC Raymond-Uldry amplifie naturellement le phénomène, les bus sont bondés.

La pétition a rencontré un franc succès avec 300 signatures en quelques jours. Il s'agit maintenant d'entamer la discussion avec les TPG, l'Etat ainsi que les communes. La FAPPO suggère de s'associer à ce mouvement. La FAPPO propose aussi d'interpeler le DIP.

### Harmonisation de statuts/calendrier des APE

Il est proposé d'harmoniser les statuts des APE, avec tout le pragmatisme nécessaire, relativement à certaines clauses afin de pouvoir fonctionner encore mieux en commun (ex : dates début-fin exercice, éligibilité au comité, etc.). Un projet de statut « de base » a été préparé par Anne Berthoud. Voir en pièce jointe.

### Conférence des maîtres

Pascal Pupet a eu l'opportunité de présenter brièvement l'APE de Staël/la FAPPO au corps enseignant de De Staël lors de la conférence des maîtres de rentrée de cet Etablissement. Les APE n'ont en effet pas d'accès direct au corps enseignant, ce qui nous paraît regrettable. Il serait intéressant de généraliser une telle pratique, sous une forme ou une autre.

### Inauguration Ecole de Commerce Raymond-Uldry

Pascal Pupet et Caroline Vinzio-James ont été invités à l'inauguration de la nouvelle Ecole de Commerce Raymond-Uldry le 25 septembre prochain.

## 6. Présentation de M. Evéquo

M. Grégoire Evéquo, Directeur de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) intervient sur le thème « *Innover en matière d'orientation et de formation pour permettre un meilleur accès aux métiers de demain* », en évoquant notamment les nouvelles compétences requises à l'ère du numérique et de la digitalisation, parlant des défis futurs de l'enseignement et de la façon dont les jeunes et leurs parents devront envisager la formation, l'orientation et au-delà, leurs « parcours de vie ». Une grande partie des métiers de demain n'existent pas encore et les modifications technologiques modifient la manière dont nous allons travailler.

M. Evéquoze relève par ailleurs la grande capacité d'adaptation des enfants, insiste sur le fait que, indépendamment des évolutions en cours, les formations/études certifiantes restent primordiales pour trouver un emploi, et souligne la grande qualité du dispositif d'instruction publique suisse.

Intervention unanimement appréciée des participants. Support de présentation à suivre.

## **7. Projet de partenariat avec l'association AVVEC**

Laurence Ody Berkovits (Présidente) et Béatrice Cortellini (Directrice) présentent l'Association AVVEC (Aide aux victimes de violence en couple), la FAPPO envisageant une collaboration/un partenariat dans le projet « Ouvrons les portes » que cette association lance en 2017, notamment par une campagne de sensibilisation auprès des adolescents/jeunes adultes fréquentant le post-obligatoire.

A l'issue de la présentation, le Comité de la FAPPO se concerta à huis clos et décide d'entrer dans une phase exploratoire, les contours de son engagement auprès de cette association étant encore à définir. Pascal Pupet rappelle que nous devons prendre position rapidement. Une rencontre tripartite AVVEC-FAPPO-DIP va être organisée dans les meilleurs délais. Présentation jointe.

### **Prochaines réunions FAPPO**

<b>Jeudi 23 novembre 2017</b>	<b>Emilie-Gourd</b>	<b>19h00</b>
<b>Jeudi 25 janvier 2018</b>	<b>De Staël</b>	<b>19h00</b>
<b>Jeudi 15 mars 2018</b>	<b>Calvin</b>	<b>19h00</b>
<b>Jeudi 26 avril 2018</b>	<b>De Saussure</b>	<b>19h00</b>
<b>Jeudi 24 mai 2018</b>	<b>Candolle</b>	<b>19h00</b>
<b>Jeudi 13 septembre 2018 (AG)</b>	<b>André-Chavanne</b>	<b>19h00</b>

PV pris le 13 septembre, rédigé par Caroline Vinzio-James le 14 septembre 2017, finalisé/validé par Pascal Pupet le 17 septembre, distribué le 19 septembre.